



CH-3003 Berne, DFAE, DB

Courrier A
Monsieur le Vice-Président
Michael Nanz
Fian Suisse
15 rue des Savoises
1205 Genève

Berne, le 3 juillet 2012

Adoption d'une Résolution lors de la 20^e session du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies

Monsieur le Vice-Président,

Je vous remercie pour votre courrier du 10 juin 2012 portant sur les droits des paysannes et des paysans qui a retenu toute mon attention.

La Suisse fait partie des pays qui ont soutenu la résolution demandant en 2010 au Comité consultatif des droits de l'homme de rédiger une étude portant sur les moyens de faire avancer les droits des personnes travaillant en milieu rural. Cette étude, présentée au Conseil des droits de l'homme en mars 2012, arrive à la conclusion que les personnes travaillant en milieu rural ne sont pas suffisamment protégées par les instruments de droits de l'homme existants et recommande une série de mesures visant à renforcer leur statut. Le Comité invite en particulier le Conseil des droits de l'homme à mettre sur pied une nouvelle procédure spéciale portant sur les droits des paysans et à adopter un nouvel instrument qui leur soit dédié. A ce stade aucune suite n'a été donnée à ces recommandations. Si des négociations étaient initiées au Conseil des droits de l'homme en vue de la création d'une procédure spéciale ou de l'élaboration d'un instrument sur les droits des paysans, la Suisse y participerait activement compte tenu de l'importance qu'elle attache à ce thème. Nous sommes d'avis qu'un éventuel instrument devrait se concentrer sur les droits pertinents pour les paysans et les paysannes et renforcer la mise en œuvre des conventions existantes. C'est dans ce sens que la Suisse se positionnera au Conseil des droits de l'homme.

La promotion des droits de l'homme est une priorité de la politique étrangère suisse. Dans la mise en œuvre de cette dernière, nous œuvrons pour que les droits des paysans et des paysannes soient respectés. Nous le faisons en particulier au sein du Conseil des droits de l'homme ainsi qu'au sein de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, bien conscients du rôle décisif que

jouent les personnes travaillant en milieu rural notamment dans la lutte contre la faim et la pauvreté. Le Conseil fédéral agit également dans ce sens par le biais de la coopération internationale. C'est dans cette perspective que la Suisse soutient les efforts déployés par les pays en développement et leurs populations pour aménager des conditions-cadre favorables à une agriculture familiale vivrière et rémunératrice. La Suisse s'engage par ailleurs pour assurer un accès plus sûr aux terres et aux autres ressources naturelles pour les populations rurales pauvres, et en particulier pour les femmes. Le soutien et la participation active de la Suisse au processus ayant abouti à l'adoption, en mai 2012, par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale des « Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire » sont un exemple concret de l'engagement de notre pays en faveur de la sécurité alimentaire et d'une agriculture durable prenant en compte les droits des plus pauvres. En adoptant le 15 février 2012 le Message concernant la coopération internationale 2013-2016, nous avons confirmé que la Suisse poursuivrait son engagement de longue durée en faveur de l'agriculture et de la sécurité alimentaire dans les pays en développement. Au plan national, le rôle des paysans et des paysannes est essentiel à la pérennité d'une agriculture multifonctionnelle chère au bien-être de notre société qui valorise le développement durable, conformément à l'article 104 de la Constitution fédérale et aux dispositions légales mises en œuvre sur le plan national.

Dans cet esprit, je vous remercie pour votre engagement qui contribue à la réalisation des droits de l'homme et à la lutte contre la pauvreté.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Didier Burkhalter

Conseiller fédéral